

DELIBERATION N° 96/12-06 - DISTRIBUTION DE PRODUITS LAITIERS DANS LES ECOLES MATERNELLES

Monsieur PAGOT, rapporteur, informe l'Assemblée qu'il convient de renouveler la distribution de produits laitiers aux élèves des établissements préélémentaires de la Commune de LUDRES pour l'année scolaire 1996/1997. Il rappelle que cette expérience est menée depuis le deuxième trimestre 1980/1981.

L'année passée, la subvention était de 0,46 F par dose. Cette année, elle s'élèvera à 0,45 F.

Pour mémoire année 1995/1996 :

Nombre de rations : 15 360

coût total :	19 887, 37 F
montant subvention :	7 065, 60 F
montant résiduel à la charge de la Commune :	12 821, 77 F

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de reconduire la distribution de produits laitiers aux élèves des établissements préélémentaires de la Commune pour l'année 1996/1997.

- les crédits nécessaires existent au budget communal 1996 - Imputation 606-23.11